Image not found or type unknown

reconnaissance et changement de nom

Par **aurele31**, le **08/09/2012** à **13:18**

Bonjour,

Ma fille a 2 ans.
Son père ne l'avait pas reconnu car il est marié.

Aujourd'hui, la séparation avec son épouse est en cours et il souhaite vivre avec nous.

Nous envisageons d'avoir d'autres enfants ensemble.
Il souhaite la reconnaître et qu'elle porte son nom tout comme les frères et soeurs à venir?

Est-ce possible?
Quelles sont les démarches et les conditions?

Par **youris**, le **08/09/2012** à **14:27**

bjr,
en l'absence d'une autre filiation paternelle, le père peut reconnaître son enfant même étant marié;
par contre je ne suis pas sur que vous puissiez changer le nom de famille de votre enfant par simple déclaration;
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés